

3 : Délibération N° 03/2025 Autorisation d'engager des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des montants votés au BP 2024
Annule et remplace la délibération N° 1/2025

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°1 / 2025 suite à une erreur de calcul du montant total maximum des dépenses d'investissement autorisées

Denis DUPIN, Maire EXPOSE

Lorsque le budget primitif n'est pas adopté au 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L.1612-1 du Code Général des collectivités territoriales précise : « ...En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget, avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits... »

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Crédits votés au BP 2024 (crédits ouverts) a	RAR inscrits BP 2024 (crédits reportés) b	Crédits ouverts au titre de décisions 2024 modificatives votées c	Montant total à prendre en compte d= a + c
D 21	130 000	0	0	130 000
D 23	693 720	27 600	0	693 720
TOTAL				823 720

Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisées :

$$823\,720 * 25\% = 205\,930 \text{ €}$$

Le conseil municipal autorise jusqu'à l'adoption du budget primitif le maire à engager,

liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 205 930 € répartis comme suit :

Chapitre / article		Libellé	Montant
21753		Réseaux divers d'électrification	10 000 €
2183		Matériel informatique	5 000 €
231	Opération 40 : le Temple	Travaux en cours	30 000 €
231		Travaux en cours	50 000 €
TOTAL			95 000 €

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

POUR : 10

CONTRE : 0

ASBTENTION : 0

4 : Délibération N° 04/2025 remboursement facture à une élue

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre des colis CCAS offerts aux aînés, Madame Nathalie LE MOULT, 3^{ème} adjointe a fait l'achat de fournitures pour un montant total de 161.76 euros.

Le Conseil Municipal :

- après avoir pris connaissance de la facture jointe au présent extrait des délibérations;
- après en avoir délibéré et à la majorité des membres :
 - autorise Monsieur le Maire à rembourser à Madame LE MOULT Nathalie, la somme de 161.76 €

POUR : 10

CONTRE : 0

ASBTENTION : 0

5 : Délibération N°05/2024 modification des statuts de la communauté de communes Rhône Crussol.

Monsieur le Maire expose.

Vu les statuts de la communauté de communes;

Vu la délibération n°118-2024 du conseil communautaire du 05 décembre 2024 modifiant les statuts de la Communauté de Communes ;

- Ajout d'un alinéa à l'article 6 – Compétences de la Communauté de Communes – C – Autres compétences :
5 - Projet Alimentaire InterTerritorial (élaboration et mise en œuvre des actions)
- Ajout d'un alinéa à l'article 6 – Compétences de la Communauté de Communes – B – Compétences supplémentaires – 1 – Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie :
 - **Lutte contre les espèces exotiques envahissantes (frelons asiatiques)**
- Modification d'un alinéa à l'article 6 – Compétences de la Communauté de Communes – B – Compétences supplémentaires – 5 – Action sociale d'intérêt communautaire :
 - **Les Relais Petite Enfance (RPE) au lieu de Les Relais d'Assistantes Maternelles (RAM)**
- Modification d'un alinéa à l'article 6 – Compétences de la Communauté de Communes – B – Compétences supplémentaires – 4 – Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire :
 - **Domaine culturel :**
 - **6^{ème} alinéa : Les médiathèques de Guilherand-Granges, Saint-Péray et d'Alboussière et ses relais et la ludothèque de Guilherand-Granges**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve la modification des statuts, conformément au document fourni en annexe.

POUR : 10

CONTRE : 0

ASBTENTION : 0

6 : Délibération N° 06-2025 convention de partenariat avec le syndicat mixte de l'Eyrieux à Crussol et l'ALEC 07 pour la mise en œuvre d'un plan de sobriété eau « Ma Commune Econome en Eau »

Monsieur le Maire expose

Le syndicat mixte Eyrieux Clair nouvellement nommé Syndicat Mixte de l'Eyrieux à Crussol a initié une démarche « Ma commune économe en eau », une boîte à outils pour établir le plan de sobriété eau dans les collectivités.

Cette boîte à outil apportera les éléments indispensables pour mener à bien ce projet vertueux en toute autonomie. Néanmoins, pour les collectivités souhaitant aller plus loin et bénéficier d'un accompagnement par l'ALEC 07 (Agence Locale de l'Energie et Climat de l'Ardèche) une convention de partenariat est proposée (voir annexe à la présente délibération).

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de bénéficier de cet accompagnement et de signer la convention

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- décide d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat « Ma commune économe en eau » avec le syndicat Eyrieux Clair nouvellement nommé Syndicat mixte de l'Eyrieux à Crussol.

POUR : 10

CONTRE : 0

ASBTENTION : 0

7 : Délibération N° 07-2025 subvention Boucles Drôme Ardèche 2025

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 500 Euros pour la manifestation des boucles Drôme Ardèche, course cycliste qui passera sur notre territoire le samedi 1^{er} mars 2025.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention exceptionnelle.

POUR : 10

CONTRE : 0

ASBTENTION : 0

8 : Délibération N° 08-2025 subvention exceptionnelle EHPAD du Grand Pré : séjours des résidents

Suite à la demande formulée par l'EHPAD Résidence le Grand Pré d'Alboussière, Monsieur le Maire propose d'attribuer à l'EHPAD une subvention exceptionnelle de 500 € pour deux séjours (l'un à Saint Donat sur Herbasse, l'autre à Vogüé) au profit d'un groupe de personnes âgées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire.
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention exceptionnelle de 500 €.

POUR : 10

CONTRE : 0

ASBTENTION : 0

9 : Délibération N° 09-2025 élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat – débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

La communauté de communes Rhône-Crussol a décidé par délibération en date du 27 juin 2019 de prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat, avec les objectifs suivants :

Objectifs pour l'organisation du territoire :

- Affirmer un projet qui assure un aménagement et un développement durable de l'ensemble du territoire de Rhône-Crussol riche par sa diversité, en veillant également à la bonne articulation avec les territoires voisins et aux enjeux supra-communautaires
- Renforcer l'attractivité et redynamiser les bourgs- centres et les villages
- Affirmer l'identité du territoire en s'appuyant sur les paysages, le patrimoine naturel, les espaces agricoles pour définir un projet environnemental

Objectifs pour l'habitat :

- Diversifier l'offre de logements pour faciliter les parcours résidentiels avec des objectifs de qualité de logements, de mixités sociale et générationnelle,
- Disposer de formes urbaines diversifiées et de typologies de logements en rapport avec les besoins
- Favoriser la rénovation du bâti ancien, notamment dans le domaine énergétique
- Identifier les fonciers disponibles en matière d'accueil des gens du voyage
- Mettre en œuvre la réforme des attributions de logement social pour faciliter l'accès au logement des ménages

Objectifs en matière de déplacement :

- Prendre en compte les spécificités des territoires de Rhône-Crussol et la diversité des besoins de déplacement dans l'offre de mobilité et les aménagements d'espaces publics et des voiries
- Faciliter le recours aux modes de déplacements durables, lutter contre l'autosolisme, et poursuivre le développement d'itinéraires de déplacement doux
- Permettre le développement des infrastructures liées au numérique

Objectifs en matière d'environnement :

- Prendre en compte les enjeux Air, Energie, Climat dans le PLUiH
- Promouvoir des modes de conception urbaine vertueux en mobilisant les outils réglementaires en faveur de la lutte contre le changement climatique
- Favoriser la sobriété énergétique, le recours aux énergies renouvelables
- Intégrer les éléments de la trame verte et bleue, assurer la préservation et la remise en état des continuités écologiques et veiller au maintien de la biodiversité

Objectifs en matière d'économie

- Développer et structurer un territoire attractif, soutenir le développement économique, maintenir et promouvoir les services et commerces, notamment de proximité
- Définir un projet économique ambitieux en optimisant les zones d'activités existantes et permettre la requalification des plus anciennes d'entre elles ou la reconversion des sites pollués ou délaissés
- Aménager de nouvelles zones économiques et tendre vers l'autoconsommation
- Permettre de répondre aux besoins des porteurs de projets en termes de foncier et de services

Objectifs en matière d'agriculture :

- Préserver et développer les espaces et activités agricoles en limitant l'impact des aménagements sur le bon fonctionnement des exploitations et des filières concernées

- Définir un projet agricole en assurant le maintien des exploitations existantes, et en encourageant le développement des circuits courts, et la diversification des activités
- Favoriser l'installation de nouvelles fermes

Objectifs pour le développement du tourisme :

- Renforcer l'attractivité touristique
- Afficher les ambitions du territoire en matière culturelle et touristique
- Développer une offre touristique en circuit court

En application de l'article L153-12 du Code de l'urbanisme, un débat doit avoir lieu au sein du conseil communautaire et des conseils municipaux sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) mentionné à l'article L.151-5 du Code de l'urbanisme.

Lors de sa séance du 1^{er} décembre 2022, le conseil communautaire a débattu sur les grandes orientations du PADD.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables mis en débat est le résultat d'un travail de concertation et d'échanges qui a mobilisé les élus municipaux, les personnes publiques associées et les habitants du territoire au travers du comité consultatif notamment.

Les orientations générales du PADD ont fait l'objet échanges avec les communes, notamment lors des réunions du 21 juin 2022 et du 13 octobre 2022.

Depuis décembre 2022, les élus ont défini un scénario démographique et validé une répartition des logements par armatures et par communes. Les grandes orientations ont été rédigées. Le PADD est présenté dans sa version finalisée.

Sont donc présentées, afin d'être débattues, les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal-Habitat (PLUiH) de Rhône-Crussol. Elles sont déclinées en plusieurs thématiques :

1. Soutenir le potentiel productif agricole et viticole du territoire

- Préserver les terres agricoles et leurs capacités productives en réduisant l'artificialisation des sols
- Maintenir une activité agricole sur le territoire et contribuer à la pérennisation, au développement et à la viabilité économique des sites d'exploitations
- Reconnaître le rôle de l'agriculture dans la mise en valeur des milieux et des paysages
- Préserver les secteurs AOC

2. Préserver les richesses naturelles, la biodiversité et le bon fonctionnement écologique du territoire

- Préserver les réservoirs de biodiversité et maintenir la fonctionnalité des corridors écologiques

- Favoriser la pénétration de la nature dans les villes et les villages
- Préserver et adapter la forêt au changement climatique

3. Maitriser les risques

- Concevoir le développement en prenant en compte la vulnérabilité du territoire et des personnes face aux risques et nuisances
- Préserver les populations et les biens contre le risque feux de forêt

4. Adapter le territoire au changement climatique

- Promouvoir un territoire producteur d'énergies renouvelables
- Favoriser la présence du végétal en milieu urbain pour atténuer les îlots de chaleur
- Mettre en œuvre les conditions visant à améliorer les performances énergétiques et le confort climatique des bâtiments

5. Prévoir un développement résidentiel équilibré, diversifié et solidaire

- Diversifier l'offre de logements pour faciliter les parcours résidentiels des populations dans leur diversité sociale et générationnelle
- Poursuivre la production de logements sociaux sur l'ensemble du territoire et notamment sur les 2 communes soumises à l'obligation SRU
- Maîtriser et organiser la production de l'offre de logement en s'appuyant sur l'armature territoriale du SCoT
- Anticiper le vieillissement et répondre aux besoins des publics spécifiques
- Requalifier le parc ancien et améliorer les conditions de vie des logements pour les propriétaires et les locataires
- Faire « vivre » et assurer la mise en œuvre du volet H du PLUi

6. Préserver et valoriser la qualité de nos paysages et de notre patrimoine

- Préserver les silhouettes bâties et la diversité des formes paysagères associées : villages, coteaux viticoles, plaine, ...
- Veiller à la qualité des aménagements des villages, des entrées de villes et des limites urbaines
- Valoriser les richesses paysagères et patrimoniales de Rhône-Crussol

7. Développer l'offre touristique et de loisirs

- Accompagner la structuration d'une offre touristique d'hébergement et de qualité en privilégiant la réhabilitation du bâti
- Accompagner le développement des sites et des équipements touristiques et de loisirs, et anticiper les besoins

8. Soutenir le développement économique local

- Poursuivre les aménagements des zones d'activités en garantissant qualités et attractivité
- Optimiser et mobiliser le foncier restant disponible au sein des zones d'activité

- existantes
- Faciliter la requalification des zones d'activités existantes et la mutation des friches économiques
- Dynamiser et préserver l'attractivité des centres urbains et des centres villages en pérennisant l'offre commerciale notamment

9. Favoriser les mobilités durables

- Encourager la pratique des modes actifs (marche, vélo, ...) grâce à l'aménagement des cheminements doux et des espaces publics
- Soutenir l'usage quotidien des transports collectifs, du covoiturage et de l'auto-partage
- Favoriser la mutualisation des aires de stationnements

10. Consolider l'offre d'équipement et permettre un accès équitable à l'ensemble de la population

- Préserver et compléter l'offre d'équipements et d'enseignement et permettre un accès équitable à l'ensemble de la population
- Anticiper et accompagner le vieillissement de la population
- Développer de nouveaux équipements structurants et réaménager les sites existants
- Développer les équipements sportifs et de loisirs, de rencontre
- Accompagner les actions en faveur de l'aménagement numérique et agir pour le développement des usages

11. Protéger et valoriser les ressources du territoire

- Améliorer la valorisation des déchets
- Maintenir et permettre la pérennisation des carrières & encadrer et anticiper leur remise en état
- Protéger la ressource en eau et améliorer sa gestion quantitative et qualitative

12 Les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain

Sur la période de référence 2011-2020, il a été consommé 128,6 hectares d'Espaces Naturels et Forestiers sur le territoire de Rhône-Crussol.

- S'inscrire dans la trajectoire « ZAN » Zéro Artificialisation Nette sur la période du PLUiH 2024-2036. La trajectoire repose sur deux grandes étapes : une réduction de moitié de l'artificialisation d'ici 2031 par rapport à la décennie 2011-2020, puis définir un objectif de réduction du rythme d'artificialisation par tranche de 10 ans pour l'atteinte du zéro artificialisation nette en 2050 compensant toute nouvelle artificialisation par des actions de renaturation.

Retranscription des débats :

- Fabrice Basset a expliqué aux élus l'esprit et la forme de ce PADD, il n'y a pas eu d'objection particulière.

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.151-5 et L.153-12 ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 27 juin 2019 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat de Rhône-Crussol définissant les objectifs poursuivis, les modalités de la concertation préalable et de collaboration avec les communes membres ;

Vu le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) annexées à la présente délibération ;

Le conseil municipal :

- Prend acte de la présentation des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal-Habitat de Rhône-Crussol (PLUiH) et du débat qui s'est tenu.

La délibération sera transmise à la communauté de communes Rhône-Crussol.

Il est pris acte du débat.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

10 : Travaux / voirie / Bois Cros de Réaux / enfouissement des réseaux

Rapporteur : Guy Gaillard

- ❖ Afin de stocker le mobilier de l'accueil itinérant, il convient de créer une pièce accessible depuis la salle, anciennement une cave. Ces travaux sont en cours de réalisation par les employés communaux.
- ❖ travaux en cours de raccordement des eaux de la cuisine de la mairie par les employés communaux suite à dégâts suite gel de cette canalisation.
- ❖ projets des travaux 2025 : peinture fenêtres et volets ancien presbytère, bâtiment MAM, peinture porte garage et porte WC, rénovation aile Nord bâtiment mairie
- ❖ travaux de réhabilitation de l'ancien temple avancement. Les réunions de chantier ont lieu tous les jeudis matins. Installation des gradins en cours.

Rapporteur : Alain Ladreyt

- ❖ installation de 2 pierres par l'entreprise BOURGEAT TP :

Installation plaque entrée de commune, RD 533



Installation panneau chemin de l'Ozon



- ❖ le panneau de l'arrêt de bus LEYRISSÉ a été repeint par l'employé communal mais de nombreux tags persistent malgré le nettoyage régulier des façades.



Il est rappelé que le Tag est un délit, La peine maximale pour avoir fait un tag ou un graffiti est une amende de 3 750 €.

- ❖ Un compteur routier a été installé chemin d'Antoulin pendant un mois. Ce compteur routier analyse les flux de véhicules, la vitesse. Une synthèse sera établie.
- ❖ L'association Tremplin Insertion interviendra sur la commune 3 semaines (semaine 22 / 26 et 43) pour entretien voirie, travaux divers et débroussaillage.

Rapporteur : Nathalie Le Moul

- ❖ Cros de Réaux : Dans la continuité du projet de replantation du bois du Cros de Réaux, le nettoyage et la préparation de la parcelle ont été effectués par l'entreprise ce lundi 13 janvier 2025. Les potées ont été réalisées, mais le travail réalisé pour les andains sont très hauts. Nathalie Le Moul suit le chantier.



La plantation est prévue pour ce mois de février.

Les enfants de l'école de Saint Sylvestre qui ont pour thème de leur année scolaire l'étude de l'arbre dans toutes ses composantes participeront à ce chantier.

- ❖ Enfouissement des lignes : réunions de quartier : la Faurie / le Mazel et les Combeaux :

Le SDE 07 a été missionné par la commune pour réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux HTA, BT et télécommunications sur le réseau de distribution à la Faurie, le Mazel et les Combeaux en 2025. Une réunion d'information aura lieu en mairie de Champis pour les quartiers concernés le jeudi 13 février à 9 heures en présence des techniciens du SDE et des entreprises.

11 : Finances

Rapporteur Angélique SOBOZYNSKI

- ❖ Un état des comptes de la commune pour l'année 2024 avec un comparatif sur les exercices précédents a été présenté par Angélique Sobozynski.
- ❖ Débat sur la fixation des taux d'imposition en 2025 :

Rapporteur : Denis DUPIN

Pour rappel les taux de Champis

Taxes	Taux 2022	Taux 2023	Taux 2024
Taxe foncière bâti	30.66 %	30.66 %	30.66 %
Taxe foncière non bâti	50 %	50 %	50 %
Taxe habitation		8.20 %	8.42 %

Une réflexion est établie sur une augmentation des taux pour l'année 2025.

La commission « finances » se réunira prochainement et des simulations seront présentées à l'équipe municipale.

❖ Fixation date commission des Finances :

Rapporteur : Angélique SOBOZYNSKI

La commission des finances (Angélique Sobozynski, Alain Ladreyt, Lucie Drevet, Clément Damiens, Fabrice Basset et Guy Gaillard) se réunira le mardi 11 février 2025 à 18h afin de préparer le budget primitif 2025 qui sera voté ainsi que le compte administratif lors de la séance du conseil municipal du 03 mars ou du 07 avril.

11 : Communauté de communes Rhône Crussol

Rapporteur Fabrice BASSET

Le PLUiH (Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat) de Rhône Crussol est en cours d'élaboration. Les élus communautaires travaillent tous les vendredis sur le projet de règlement, partagé

RÉUNIONS PUBLIQUES

Élaboration du PLUiH

Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de l'Habitat



Soyons

Boffres

Guilherand-Granges



UNE CONCERTATION AU CŒUR DU PROJET **PLUiH**

- Échanges sur la thématique du **logement**



Rhône-Crussol
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le PLUiH ou Plan Local d'Urbanisme intercommunal est un document d'urbanisme qui a pour ambition de « planifier » l'aménagement du territoire de manière cohérente sur l'ensemble des 13 communes de Rhône-Crussol. Ce document stratégique constitue un outil privilégié pour conduire une démarche collective et répondre aux besoins des habitants autour de thématiques variées : agriculture, biodiversité, développement économique, habitat, mobilité, tourisme...

12 : Divers

- ❖ Tourisme : calendrier intercommunal

Rapporteur Nathalie Le Moutt

Un calendrier commun entre les communes du plateau est en cours d'élaboration afin de connaître les dates des différentes manifestations de l'état 2025 et de coordonner au mieux nos manifestations.

❖ Village d'Avenir : rencontre du 30 janvier

Rapporteur : Fabrice Basset

Le COPIL Village d'Avenir qui vise à accompagner Boffres, Alboussière et Champis notamment sur le dossier du Temple a eu le jeudi 30 janvier en mairie de Champis. La restitution finale de ce travail aura lieu le mardi 11 mars à Boffres.

❖ SDIS : courrier d'information débroussaillage

Suite à une rencontre en mairie de Champis avec le SDIS de l'Ardèche cellule contrôle débroussaillage et dans le cadre de la campagne de prévention des incendies de forêt en Ardèche, des courriers d'information seront envoyés à certains propriétaires concernés par cette obligation conformément à la réglementation en vigueur (article L 134-6 du code forestier et arrêté préfectoral N° ARR-2013-073-0002 du 14 mars 2013).

Pour plus de renseignements :

- Guide "Emploi du feu et débroussaillage obligatoire en Ardèche" disponible en Mairie.

- Site internet : <http://www.ardeche.gouv.fr/>

❖ La Poste : courrier pour adressage

La poste informe les habitants de Champis qu'à compter du 02 mai 2025, les courriers mal adressés aux habitants de Champis seront retournés aux destinataires. Merci de bien indiquer votre adresse complète. Exemple :

Mairie
30 route de la Bâtie de Crussol
07440 CHAMPIS

Prochaine séance du conseil municipal :

Le lundi 03 mars 2025 à 19 h 30 salle du conseil à Champis

La séance est levée à 22h30

La Secrétaire de Séance
Nathalie LE MOULT

Le Maire
Denis DUPIN

Liste des délibérations :

Point N°	N° de la délibération	Libellé de la délibération	
1		Désignation d'un secrétaire de séance	
2		Approbation PV de la dernière séance	Unanimité
3	03-2025	Autorisation d'engager des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des montants votés au BP 2024	Unanimité
4	04-2025	Remboursement frais à une élue	Unanimité
5	05-2025	Modification des statuts de la CCRC	Unanimité
6	06-2025	Convention de partenariat avec le Syndicat de l'Eyrieux à Crussol et l'Alec 07 pour la mise en œuvre d'un plan de sobriété eau « Ma commune économe en eau »	Unanimité
7	07-2025	Subvention Boucles Drôme Ardèche	Unanimité
8	08-2025	Subvention exceptionnelle EHPAD du Grand Pré : séjours des résidents	Unanimité
9	09-2025	Elaboration du PLUI tenant lieu de Programme Local de l'Habitat débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD)	Unanimité